



Politique de la personne âgée dans la Commune
de **Gruyères**

Plan de mesures à court terme



« Concept communal en faveur des personnes
âgées de la Commune de Gruyères

Politique de la personne âgée dans la Commune de

Gruyères

Plan de mesures à court terme

« Concept communal en faveur des personnes âgées de
la Commune de Gruyères »

Réalisé par :

La Commission communale seniors de Gruyères

en collaboration avec le Conseil communal de Gruyères

et le Réseau Santé Social de la Gruyère

Liste des membres de la Commission communale seniors :

- | | |
|------------------------|----------|
| - Henchoz Françoise | Pringy |
| - Brülhart Marguerite | Pringy |
| - Bussard Jean-Louis | Gruyères |
| - Castella Jean-Michel | Epagny |
| - Briccafiore Pascal | Epagny |



Date : le 12 avril 2021

Sommaire

Édito

page 4

Une politique
communale de la
personne âgée : une
nécessité

page 6

Catalogue de
mesures
potentielles à
développer

page 10

Plan de mesures
à court terme

page 14



Édito

Message du Préfet: Le maintien à domicile, l'affaire de tous !

Le vieillissement de la population est une réalité que le district de la Gruyère a anticipée en validant, dès 2015 déjà, un Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce document fait l'inventaire d'une riche panoplie de stratégies afin de relever le défi que constitue le doublement de la population âgée dans les vingt prochaines années.

Or, lorsque la discussion s'empare de ce sujet, l'attention se focalise sur les EMS, pièces importantes du dispositif de prise en charge, mais qui ne concernent qu'une faible partie de la population concernée. Car c'est une réalité qui ne remet pas en cause la qualité de nos EMS : la plupart des personnes souhaitent vivre le plus longtemps possible à leur domicile.

Le Concept Senior+, à l'image du projet gruérien, a fait du maintien à domicile une priorité. Mais ce maintien ne se décrète pas. Il se planifie, se prépare et exige l'implication d'une multitude d'acteurs. Le maintien à domicile n'est pas l'apanage de quelques institutions ou services publics, il est l'affaire de tous.

C'est dans cette perspective que le Comité de direction du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) et la Commission pour les prestations médico-sociales, sous-commission Etablissements médico-sociaux (CPMS-EMS) ont confié à un groupe de travail la mission de soutenir la rédaction par toutes les communes du district de concepts communaux en faveur des personnes âgées.

Le plan de mesures que vous avez entre vos mains est le fruit d'un travail collectif mené par l'ensemble des communes gruériennes, le choix des mesures à développer pour les années 2021 à 2025 est de la seule responsabilité du Conseil communal de Gruyères, témoignant de sa profonde implication en faveur des seniors.

Afin de compléter les plans de mesures communaux, des mesures prioritaires pour le district ont été adoptées par le RSSG, car le maintien à domicile est l'affaire de tous !

Patrice Borcard, Président du RSSG, Préfet

Message du Syndic.

À l'horizon 2035, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans devrait doubler. L'âge avançant, provoque ou engendre son lot de difficultés, ses aléas de mobilité, d'autonomie, et parfois la qualité de vie s'y ressent plus ou moins fortement. Les besoins de dépendance se font de plus en plus sentir, la vie associative ralentit et la distanciation sociale s'installe.

Le premier désir des seniors est principalement et majoritairement de pouvoir vivre chez soi, de rester à domicile le plus longtemps possible. Certes, il y aura toujours plus de personnes qui devront être accompagnées ou assistées, et nous n'allons pas pouvoir doubler le nombre de lits en EMS.

Comment se préparer à cette évolution ? Comment favoriser l'autonomie des seniors ? Que mettre en place pour permettre d'atteindre des objectifs et besoins liés à l'accompagnement de la personne âgée ? Ce sont des questions que vos autorités se posent. Le Conseil communal a mis en place un groupe de travail nommé "SENIOR", composé de citoyennes et



citoyens de notre commune sous la présidence de Monsieur Pascal Briccafiore, conseiller communal en charge du social, pour réfléchir à des actions, à des mesures à mettre en place en lien avec l'accompagnement de la personne âgée. Toutes les personnes de notre commune de 60 ans et plus ont été sollicitées via un questionnaire dont un grand nombre y a répondu, Merci. Vos réponses et remarques ont servi au groupe de travail afin d'orienter les démarches, d'évaluer leur mise en place, et d'établir une priorisation en fonction des besoins. Ce travail minutieux et de longue haleine réalisé par le groupe de travail, en collaboration avec le Réseau Santé Social de la Gruyère, peut aujourd'hui être validé et mis en place.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont œuvré dans cette démarche, qui œuvrent encore et s'engagent pour le bien de nos seniors, favorisant une des plus nobles causes de la vie, soit vivre chez soi le plus longtemps possible.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic de Gruyères



Une politique communale de la personne âgée : une nécessité

Le vieillissement de la population est un des enjeux majeurs de notre société. Avec le déploiement de la politique « **Senior+** » de notre canton, les districts et les communes se sont vu confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine. La loi sur les seniors (LSen) précise que les communes disposent de 5 ans pour élaborer des concepts communaux et des mesures concrètes en faveur des seniors, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2021.

Les contours du vieillissement :

- L'évolution démographique dans le canton de Fribourg, à l'instar de l'évolution que connaissent la majorité des pays industrialisés et la Suisse, va dans le sens d'une forte augmentation de la proportion des seniors. Les communes du district de la Gruyère n'échappent pas à cette évolution.
- **L'augmentation de l'espérance de vie** se traduit aussi par une coexistence prolongée des générations et donc par une société à quatre générations qui ont des besoins, des attentes et des comportements qui peuvent être très différents.
- Le **prolongement de la vie** est un fait positif dans notre société, mais il implique aussi des actions planifiées et une véritable stratégie afin de répondre aux défis posés par la situation à venir. **Les pouvoirs publics, les prestataires publics, parapublics, privés, les familles, les proches, les bénévoles et les seniors** ont un rôle à jouer dans cette perspective.
- Le **vieillessement a des conséquences sur la santé**. Cet impact peut être différent d'un individu à l'autre, selon leur profil socio-économique, leurs comportements et leur héritage génétique.
- **L'environnement global** de la personne âgée peut également avoir un impact en finalité sur son état général, ainsi que sur son inclusion sociale. Les communes, par définition, **ont une influence potentielle importante sur la qualité de celui-ci**.
- D'ici 2035, les projections statistiques tablent sur un **doublé de la population des personnes de 65 ans** et plus (cf. illustration ci-dessous).

«Un doublement de la population des personnes âgées est prévu d'ici 2035.» Il faut s'y préparer.



Population par groupe d'âges du district de la Gruyère de 2000 à 2045

	Observations				Projections					
	2000	2010	2012	2018	2020	2025	2030	2035	2040	2045
Total	38'064	46'415	49'022	55'726	57'400	61'000	64'200	67'000	69'600	71'900
0-19 ans	10'080	11'224	11'554	12'741	12'800	13'200	13'500	13'700	13'700	13'900
20-64 ans	22'411	28'555	30'293	34'715	35'600	37'100	37'800	38'300	39'000	39'600
65 ans	5'573	6'636	7'175	8'470	9'000	10'700	13'000	15'100	16'900	18'300
65-79 ans	4'074	4'873	5'276	6'304	6'700	7'800	9'300	10'700	11'600	11'700
80+ ans	1'499	1'763	1'899	2'166	2'300	2'900	3'700	4'400	5'300	6'600

Données issues de : Actualité statistiques fribourgeoise, Projections démographiques 2013-2035, Canton de Fribourg et ses districts, Novembre 2014, Direction de l'économie et de l'emploi, p. 18 et pour les données 2017 : http://appl.fr.ch/stat_statonline/portrait/etape2.asp?Reference=82

Pour les projections : Projections démographiques pour le canton et les districts 2019-2045, Canton de Fribourg, Service de la statistique, 11 octobre 2019.

La nécessité de développer une politique en faveur des personnes âgées ressort tout d'abord de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004. Les articles suivants ont en effet permis de poser le cadre du développement et de la mise en œuvre de cette politique dans le canton :

- **Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité (art. 35 Cst) ;**
- **L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations (art. 62 Cst) ;**
- **L'Etat s'emploie à la promotion de la santé et veille à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité égale (art. 68 Cst).**

La **loi sur les Seniors (LSen)**, la **loi sur les prestations médico-sociales (LPMS)**, la **loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF)**, ainsi qu'un **programme cantonal** multisectoriel constituent le cadre général posé par le projet Senior+. L'art. 1 de la loi sur les seniors (LSen) présente les objectifs principaux de cette politique en faveur des personnes âgées. Ceux-ci sont aussi applicables au niveau des communes. Cette politique a pour but de veiller :

- **à l'intégration des seniors dans la société ;**
- **à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ;**
- **ainsi qu'au maintien de leur autonomie.**



Relevons que **les défis sont nombreux : promotion de la santé, développement des liens de solidarité entre les citoyen-e-s, lutte contre les inégalités sociales, soutien aux proches aidant-e-s...** Les communes seules ne pourront y répondre. Toutefois, de par leur proximité avec les aîné-e-s, les communes ont la responsabilité de proposer un maximum d'offres répondants aux attentes et besoins des seniors, quitte à remonter les problématiques au district, canton et Confédération lorsque cela s'avère nécessaire.

La politique communale de la personne âgée en Suisse :

« La politique communale de la vieillesse vise à apporter des correctifs, lorsque cela s'avère nécessaire, afin de mieux prendre en compte les impératifs liés à l'intégration des seniors dans les diverses politiques publiques. Elle vise ainsi à garantir une pleine intégration des seniors dans la société. Elle s'assure par ailleurs que les seniors ne sont pas exclus ou discriminés dans l'accès aux prestations existantes. [...] Il n'y a pas de besoins spécifiques aisément identifiables pour l'ensemble des personnes dites âgées. Les situations de celles-ci sont au moins aussi diverses que celles de la population en général. Toutefois, certains besoins – pouvant se présenter à tout moment augmentent statistiquement avec l'âge : prise en charge de la dépendance, aménagements de l'environnement, soins, lutte contre l'isolement ou maintien du lien social. Du fait du vieillissement global de la population une augmentation majeure des besoins précités est attendue. »¹

Pour faire face aux enjeux d'ampleur du vieillissement, les concepts communaux en faveur des personnes âgées devront se faire de manière coordonnée entre **les communes, les secteurs et le district, plutôt que de manière isolée au sein de chaque commune**. Les projets en cours vont s'appuyer sur l'implication de plusieurs partenaires clés.

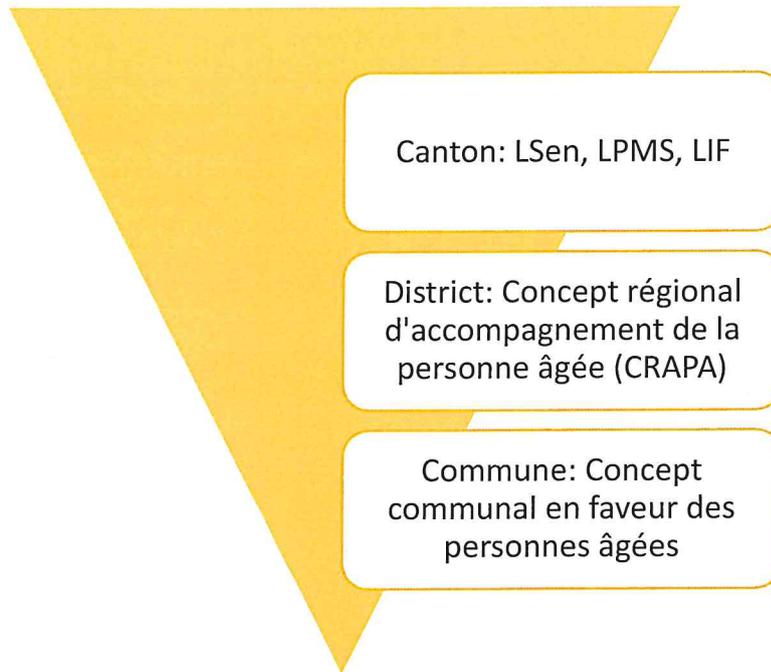
Dans ce sens, les buts de la LPMS, de la LSen et du concept régional d'accompagnement de la personne âgée se rejoignent et se complètent afin que l'accompagnement de la personne âgée soit le plus adapté à ses besoins et lui permette de rester le plus longtemps possible autonome et à son domicile.

Beaucoup reste à entreprendre. Place donc à l'inventivité de chacun-e. Les pistes sont multiples.²

Canton → District → Communes = Objectifs communs

¹ VILLE DE LAUSANNE, Préavis n° 33/2018, *Politique sociale communale de la vieillesse – Plan d'action dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé*, pp. 3-4.

² HAGMANN H.M., *Vieillir chez soi, c'est possible*, Saint Maurice, Editions Saint Augustin, 2008, p. 84.



Quatre différents outils d'analyse (évaluation des besoins de la population des 60 ans et plus en Gruyère, évaluation des mesures communales en faveur des seniors, démarche participative par l'organisation de rencontres avec les seniors et inventaire des offres existantes) ont permis de déboucher sur le présent catalogue de mesures. Dans la dernière partie de ce document, vous trouverez la liste des mesures à court terme définies par le Conseil communal de la commune de Gruyères.



Catalogue de mesures potentielles à développer

Thème n° 1 : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

S'appuyer sur les agences AVS pour détecter les besoins :

- Donner mission aux agences AVS de détecter les pertes d'autonomie, d'anticiper les besoins de curatelles et les entrées en EMS en maintenant un contact régulier avec les seniors de la commune
- Le droit aux prestations complémentaires reste signalé systématiquement lors de la réception des taxations fiscales des seniors par le Service Cantonal des Contributions

Introduire quelques soutiens financiers :

- Poursuivre la mise à disposition d'une diminution de la taxe déchets sur la carte à prépaiement pour les personnes incontinentes (enfants et seniors)

Politique du personnel en faveur des seniors :

- Introduction d'une logique de discrimination positive en faveur des seniors au sein du personnel communal

Thème n° 2 : Infrastructures, habitats et services

Soutenir la mobilité des seniors :

- La commune cherche à développer les dessertes en transports publics en vue de favoriser les déplacements des aînés
- La future administration communale à Pringy sera accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi que la salle qui s'y rattachera
- Mise à disposition de WC publics
- Installation de bancs ergonomiques nécessaires sur des trajets de promenades fréquentés selon propositions de la commission seniors
- Faciliter les déplacements piétonniers et sécurisation des itinéraires cyclables
- La Commune veille à identifier et corriger les sources de danger pour les habitants (chutes, passages piétons, éclairage etc...)



Soutenir tous les services gravitant autour du maintien à domicile :

- La Commune favorise l'implantation de commerces de biens et services courants de proximité pour les personnes âgées non motorisées
- La commission seniors, en partenariat avec le RSSG organise des présentations sur l'aménagement de l'habitat au niveau architectural et équipement par des spécialistes, en vue de prolonger l'autonomie et prévenir les chutes à domicile des personnes âgées
- Diffuser des listes d'artisans ou associations pouvant réaménager les logements des seniors/diminuer les risques associés au logement.
- Poursuite et promotion du dispositif de récolte des déchets à domicile pour les seniors et handicapé-e-s

Introduire une logique participative :

- Développer des projets de proximité (quartiers, nouvelles formes d'habitats groupés, etc.), impliquant la population concernée, donc les habitants seniors

Revitaliser les centres de villages

- Favoriser la construction de logements adaptés aux centres des villages
- Soutien à l'implantation de cabinets médicaux et paramédicaux

Thème n° 3 : Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée

- La Commune renseigne les personnes âgées sur les prestations sociales, elle promeut la diffusion de la « Brochure – informations – seniors »

Thème n° 4 : Vie associative et communautaire

Développer une logique d'activités intergénérationnelles par les services communaux :

- La Commune favorise et soutient l'engagement des sociétés locales pour des actions destinées aux seniors « Groupe des dames » « Samaritains » « Jeunesse » « Gymn pour tous » ...



Favoriser le vivre-ensemble :

- Accorder un soutien financier et logistique à la création de projets visant à favoriser le vivre-ensemble et l'échange de compétences intergénérationnelles³ (ex. Système d'Echange Local)
- Favoriser et soutenir l'engagement des seniors dans la vie politique active (exécutifs et législatifs communaux, commissions communales)
- Développer des liens de voisinage, par exemple en mettant sur pieds des projets solidaires, de vivre-ensemble, de participation citoyenne impliquant l'ensemble de la population, donc également les seniors
- La commission seniors organise des rencontres à thèmes à l'intention des aînés de la commune
- Favoriser les initiatives visant à développer des activités socioculturelles, physiques ou de loisirs ouvertes aux seniors (sorties, balades à thème...)
- Organiser une séance d'information par année à l'attention des nouveaux retraités avec présentation de l'offre existante et des engagements bénévoles possibles et distribution de bons « découverte » pour différentes associations/prestations
- Maintenir les visites à domicile des octogénaires et nonagénaires par les autorités communales et la publication des anniversaires sur le journal communal avec accord des intéressés
- Exonération de l'impôt sur les divertissements pour les manifestations organisées en faveur des personnes de plus de 60 ans

Favoriser les échanges intergénérationnels :

- Promouvoir des activités intergénérationnelles, particulièrement au sein des accueils extra-scolaires ou crèches/garderies (par exemple accueil d'un senior une fois par semaine dans un groupe d'enfants): l'objectif est de passer du temps ensemble, d'apprendre à se connaître, de partager ses connaissances et de créer des liens qui favorisent la cohésion sociale et contribuent à faire évoluer l'image négative que les un-e-s peuvent avoir des autres
- Maintenir le subventionnement communal d'une fête de Noël pour les aîné-e-s organisée par la Société de Jeunesse ou autres
- Soutenir l'organisation de moments de rencontres intergénérationnelles lors de chaque fête sur le territoire communal
- Soutenir tout projet de collaboration/échanges entre EMS et école

³ Par exemple sur le modèle vaudois de Pro Senectute : <https://compagniedesvoisins.ch/>



Thème n° 5 : Information et communication

Soutien administratif :

- Améliorer l'information et le soutien administratif aux aîné-e-s, par exemple en informant systématiquement des droits aux prestations complémentaires et rentes d'impotence par le service des finances communal (à partir des données fiscales)
- L'administration communale démontre la bienveillance nécessaire à renseigner les habitants âgés

Changer l'image des seniors :

- Publiciser, développer l'entraide entre citoyen-e-s
- Rendre visible les oublié-e-s, organiser des campagnes de communication pour éviter l'isolement social

Améliorer l'information aux seniors :

- Développer un onglet « Seniors » sur le site internet de la commune
- Le journal communal « Intche No » met une page « Seniors » à disposition, rappelant les informations utiles à ceux-ci
- Poursuivre l'information aux seniors en cas de canicule ou pandémie

Lutter contre la fracture numérique :

- Mise en place ou subventions à des cours/ateliers pour lutter contre la fracture numérique

Thème n° 6 : Développement personnel

Inciter les seniors à sortir de chez eux/elles :

- La commission seniors met en place un programme annuel de cours-conférences - rencontres à l'intention des retraités
- Soutenir toute création d'offre de loisirs ou culturelle en faveur des seniors
- Inciter les seniors à exercer du bénévolat par le biais d'une information régulière dans le journal communal



Plan de mesures à court terme

Le Plan de mesures à court terme du « Concept communal en faveur des personnes âgées » se fonde sur le concept Senior+ du canton de Fribourg et sur une démarche évaluative et participative réalisée par la Commission seniors de la Commune de Gruyères. Les actions concrètes retenues pour ce premier « Plan de mesures » ont été priorisées en fonction de divers critères, parmi lesquels figurent les besoins ressentis par les seniors de notre commune, les ressources disponibles, mais aussi le degré de complexité de la mise en œuvre. Pour cela les actions seront planifiées à court/moyen/long terme. Le catalogue de mesures ci-dessous représente les actions à **court terme**.

Les mesures sont classées par domaine d'intervention. Toutes les mesures adoptées par le Conseil communal entendent contribuer à atteindre les trois objectifs de la politique fribourgeoise dans le domaine des seniors : intégration, autonomie, reconnaissance des besoins et valorisation des compétences des seniors.

Axe : Soutien général à la politique de la vieillesse		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : CREATION D'UNE COMMISSION SENIORS			05.04.2019
Descriptif	En place depuis 05.04.2019		
Coûts	Jetons de présence des membres + en fonction des projets		
Mesure : ELABORATION CONCEPT COMMUNAL			30.04.2021
Descriptif	En faveur des personnes âgées		
Coûts	Jetons des membres commission (2 séances) Frs. 500.-		

Axe : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : IDENTIFIER CONTRIBUABLES ACCES P.C. SCC			En place
Descriptif	Ceux-ci utilisent-ils cette possibilité de subventionnement ?		
Coûts	Frs. 0.00		

Axe : Infrastructures, habitats et services		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : INSTALLATION DE 4 BANCS SUPPLEMENTAIRES			30.06.2021
Descriptif	Granges Rouges, Le Pont, Les Chaumiaux, L'Albeuve		
Coûts	Frs. 8000.-		

Axe : Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : PROMOTION DE LA BROCHURE-INFO.SENIOR			15.08.2020
Descriptif	Site communal + format papier Frs. 5.-/exemplaire		
Coûts	Frs. 0.00		



Axe : Vie associative et communautaire		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : ENCOURAGEMENT ACTIVITES SENIORS		X	
Descriptif	auprès sociétés locales		
Coûts	Frs. 1000.-/an Noël des Aînés par société Jeunesse		

Axe : Information et communication		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : PAGE « SENIORS » DU JOURNAL COMMUNAL			15.05.2020
Descriptif	Le journal Intche No met à disposition pour informations spécifiques		
Coûts	A déterminer (sur la base du déficit communal du journal)		

Axe : Développement personnel		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : COURS-CONFERENCES A L'INTENTION AINES		X	
Descriptif	La commission seniors met en place un programme annuel (dès levée des mesures sanitaires)		
Coûts	En fonctions des intervenants et locaux		

Le présent Plan de mesures à court terme du « Concept communal en faveur des personnes âgées » est établi en deux exemplaires.

Originaux :

- Commune de Gruyères
- Commission seniors de Gruyères

Copie :

- Réseau Santé Social de la Gruyère
- DSAS

La Commune de Gruyères

Gruyères, le 12 AVR. 2021

Doutaz Jean-Pierre Syndic

La Commission seniors de Gruyères

Gruyères, le _____

Briccafiore Pascal Président

Weber Daniel Secrétaire général

Françoise Henchoz Secrétaire

F. Henchoz

